

PARIS, le 12 Février 2010

L'ANNULATION DES INDUS D'ARCHIVAGE

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. se félicite de l'annulation annoncée, au cours de la CHAP d'hier, des indus liés à l'archivage pour les radiologues, rhumatologues, pneumologues et cardiologues.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a œuvré, aux côtés de la FNMR et des syndicats de spécialités, pour faire pression sur le politique pour éviter une nouvelle injustice. Cette mesure, nous l'avons annoncée officiellement au Président Niney depuis une semaine comme le fruit de notre action syndicale.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle qu'il s'agit d'une première mesure positive pour les médecins radiologues, depuis trois ans, et que de lourds contentieux financiers demeurent. Ces contentieux risquent, en particulier, de remettre en cause l'existence de la radiologie de proximité.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande que cet accord d'archivage, issu d'un avenant conventionnel, soit repris, en toute légalité, dans le cadre du règlement arbitral que doit rédiger Bertrand FRAGONARD.